

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-179 du 07 Novembre 2013

L'an deux mil treize, le Sept Novembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – A.M. BARBIER - Ch. LECTEZ -

MM. J. MAHIEU – H. TABARY - Y. MARECHAL – B. SEGERS – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – S. NACRY – G. DUE - X. LEROUX – Ph. FATIEN – D. BASSEUX – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.F. DERCOURT – J.P. POUTRAIN – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. HEMAR

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE,
M. G. CUVILLIER, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE,
M. J.M.PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Objet : Syndicat Mixte Artois Valorisation – Modifications statutaires

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les dispositions de la loi du 16 décembre 2010 concernant la réforme des Collectivités Territoriales, dite « Loi R.C.T. » et les incidences de ce texte sur les différents E.P.C.I. du territoire.

Monsieur le Président rappelle ensuite au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes du Sud Artois a subdélégué la compétence « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers » au Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Monsieur le Président expose ensuite que les Communautés de Communes de l'Atrébatie et des Deux Sources ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Monsieur le Président donne également lecture de la proposition de modifications statutaires de ce Syndicat, et notamment de la représentativité des différentes collectivités au sein de cette structure de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes du Sud Artois sera représentée par 7 délégués et que la structure sera présidée par un Bureau composé de 11 membres dont 2 représentants de la Communauté de Communes du Sud Artois.

Monsieur le Président indique que l'Intercommunalité est représentée dans cette structure par Messieurs Gérard DUE et Daniel TABARY, membres du Bureau du S.M.A.V., Mesdames Marie-Françoise NAWROCKI et Marylène PIERRE. et Messieurs Idir LESAGE, Michel DELAUTRE et Jean-Marie BLAISE.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'extension du périmètre du Syndicat Mixte Artois Valorisation aux Communautés de Communes de l'Atrébatie et des Deux Sources,
- d'approuver les modifications statutaires apportées aux statuts du Syndicat Mixte,
- d'approuver la représentativité du Syndicat Mixte Artois Valorisation,
- de confirmer la désignation des membres de l'Intercommunalité chargés de représenter la structure en les personnes de Mesdames Marie-Françoise NAWROCKI et Marylène PIERRE, Messieurs Gérard DUE, Daniel TABARY, Idir LESAGE, Michel DELAUTRE et Jean-Marie BLAISE.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 07 Novembre 2013 et transmission
en Préfecture le 07 Novembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

